

93

Seine Saint Denis

c | a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Cours de récréation OASIS

Dispositif de conseil et de concertation pour
le réaménagement des cours de récréation



La démarche OASIS

RÉAMÉNAGER LES COURS DE RÉCRÉATION :

Pourquoi ? Pour qui ? Comment ?

ENJEUX CLIMATIQUES

> ADAPTER LA VILLE

Les effets du dérèglement climatique sont aujourd'hui bien perceptibles en région parisienne : les sécheresses, canicules et pluies intenses se multiplient, augmentent en durée et en intensité. Il est aujourd'hui nécessaire de repenser la ville afin de chercher à la fois à atténuer le changement climatique et adapter notre environnement à ces conséquences déjà présentes.

Dans ce but, les cours de récréation des écoles du département de la Seine-Saint-Denis ont le potentiel d'être **transformées en îlots de fraîcheur** dans nos villes. Plusieurs cours d'établissements Séquano-dionysiens ont déjà été réaménagés selon les principes OASIS : **désimperméabilisation des sols, apport de végétation, d'ombre et d'eau, matériaux naturels**. Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 93) propose de guider et compléter cette démarche en accompagnant les projets de réaménagement dans une méthodologie de **co-conception**. En donnant la parole aux élèves et aux adultes qui les entourent, le projet ainsi esquissé est partagé par tous-tes.



ENJEUX D'USAGES

> APPRENDRE AU CONTACT DE LA NATURE

Au contraire des espaces de récréation standardisés, la cour OASIS offre une grande mixité d'usages et des ambiances paysagères variées. Elle permet aux élèves qui ne sont pas en contact avec des espaces naturels de bénéficier des effets positifs de ceux-ci pour leur bien-être et leur développement.

Dans une cour de récréation OASIS, deux catégories d'usages sont déclinées : des **usages calmes** (lire, se reposer, discuter, dessiner, jouer à des jeux de société...) aux **usages dynamiques** (courir, grimper, sauter, faire du sport...). En fonction de son âge, son tempérament, son humeur, chaque enfant trouve une activité lui correspondant, permettant un temps de récréation plus épanouissant.

Un environnement naturel, en constante évolution au fil des saisons, est le **support d'activités qui ne sont pas genrées** : la nature peut s'observer, se manipuler, se toucher... Ces usages ne sont culturellement pas attribués aux filles ni aux garçons et permettent de rebattre les cartes de l'appropriation spatiale de la cour de récréation et de la mixité.

UN PROJET POUR TOUS-TES

Le dispositif de concertation



LE CAUE 93 ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS DANS LEURS PROJETS

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Seine-saint-Denis (CAUE 93) est une association départementale, qui a pour vocation **la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale**. Le CAUE exerce des missions de conseil, de formation, d'information et de sensibilisation auprès des collectivités et de l'ensemble des Séquano-dionysien-ne-s.

Les CAUE ont pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Ils donnent au public et aux autorités compétentes des avis et des conseils qui ont une valeur consultative.



L'objectif de l'accompagnement proposé par le CAUE93 est d'aboutir à un plan de réaménagement faisant consensus pour l'ensemble des acteurs et actrices du projet : les élèves, l'équipe pédagogique et périscolaire, les services techniques, le personnel en charge de l'entretien ainsi que les parents d'élèves.

Pour cela, le CAUE 93 propose un dispositif de plusieurs ateliers de sensibilisation puis de conception, adaptés à ces différents publics. Premier-es usager-es de ces espaces, les élèves sont les premier-es à être consulté-es. Un groupe d'élèves ambassadeur.rices est amené, au fil de la série d'ateliers, à **faire émerger les éléments programmatiques** qui seront intégrés au projet de réaménagement. Ces grandes intentions de projet font ensuite l'objet d'une consultation auprès de l'ensemble de l'établissement, afin de dégager les préférences communes.

Le public adulte est invité à participer à trois ateliers dédiés pour **alimenter le programme en fonction des disciplines enseignées et des besoins identifiés**, et pour émettre des **propositions de spatialisation** à l'échelle de la cour. Cette participation permet également de garantir la prise en compte des contraintes que le personnel de l'établissement rencontre au quotidien et ainsi d'améliorer leurs conditions de travail.

Ces travaux sont ensuite synthétisés et transmis aux services techniques en charge de la conception et de la réalisation des travaux sous la forme d'un **cahier de préconisations** et d'un **plan-programme illustré** réalisé par le CAUE 93.

DES IDÉES AU CHANTIER

Le déroulé du projet

Des premiers échanges à la découverte de la nouvelle cour OASIS par les élèves, le CAUE accompagne le projet auprès de la collectivité et des publics scolaires, fidèle à ses missions de conseil et de sensibilisation.

1. Préparation du projet

Au plus tôt

Pour le bon déroulé du projet, une bonne préparation est indispensable. Le CAUE accompagne la Ville pour **cadre le projet** avec les services techniques, réunir les **études techniques préalables** indispensables, **présenter la démarche aux équipes** des écoles et **finaliser le calendrier**. Le CAUE procède à l'**analyse** de la cour de récréation et à la préparation de la concertation.



2. Concertation des élèves

Durée : environ 6 semaines

Au cours d'ateliers théoriques et pratiques, les enfants d'un groupe ambassadeur expriment leurs envies et besoins et imaginent leur future cour. De la **sensibilisation** sur le contexte climatique actuel, un **diagnostic collectif** de la cour, un **travail en plan et des maquettes** servent de supports et d'outils pour définir les éléments du programme de la future cour réaménagée.



Les durées de chaque phase sont données à titre indicatif, hors temps de validation et hors vacances scolaires.

3. L'exposition et la consultation à l'échelle de l'école

Durée : 2 semaines

Afin de **partager les travaux des élèves à l'ensemble de l'établissement**, une exposition des réalisations ainsi qu'une consultation sont mises en place et permettent à chacun-e d'**exprimer ses préférences pour plusieurs idées**. À partir de ces résultats, le CAUE pourra réaliser des propositions de plan-programmes.

4. Concertation des adultes

Durée : environ 10 semaines, en parallèle de la concertation des élèves et après

En complément des ateliers enfants, le **personnel de l'école** est sensibilisé aux enjeux du projet puis concerté au cours de quatre temps de co-conception autour du plan-programme, afin d'avoir une approche d'usages propre à leur pratique de la cour. Les **services techniques de la ville** participent également, afin d'avoir un retour quant à la faisabilité des propositions.

5. Concertation des habitant-e-s

Dans le cas où l'ouverture de la cour de récréation en dehors des heures d'école est envisagée, **les habitant-e-s sont également impliqués** dans la démarche. Les riverain-e-s ont par exemple la possibilité de proposer de nouvelles idées de mobilier pour la cour, ou de participer à imaginer une signalétique.

6. Livrable de la concertation

Environ 3 semaines après la fin de la concertation des adultes

Une fois la proposition de plan-programme validée par le public adulte, le CAUE réalise **les documents de restitution synthétisant la démarche participative**, le diagnostic, les problématiques abordées, les solutions envisagées et les éléments programmatiques retenus. Ces documents sont remis aux services de la ville et à la maîtrise d'œuvre.

7. Passation à la MOE et études de conception

Le CAUE préconise le choix d'un-e **paysagiste concepteur-riche** pour la maîtrise d'œuvre, afin de garantir que les ambitions du projet soient atteintes. Selon les caractéristiques techniques du site, **un-e hydrologue** pourra compléter l'équipe de MOE. Le CAUE présentera les résultats de la concertation à la MOE au début des études de conception, et pourra participer aux points d'étapes jusqu'au chantier.



8. Réalisation

Le chantier commence pendant les vacances d'été, hors période scolaire. **À la rentrée, le chantier des sols est terminé** : les élèves y ont accès pour explorer la nouvelle cour. Il ne manque que **les plantations de végétaux**, qui doivent être effectuées à l'automne, ainsi que de derniers aménagements. Ces travaux auront lieu pendant les vacances scolaires, au fur et à mesure de l'année.

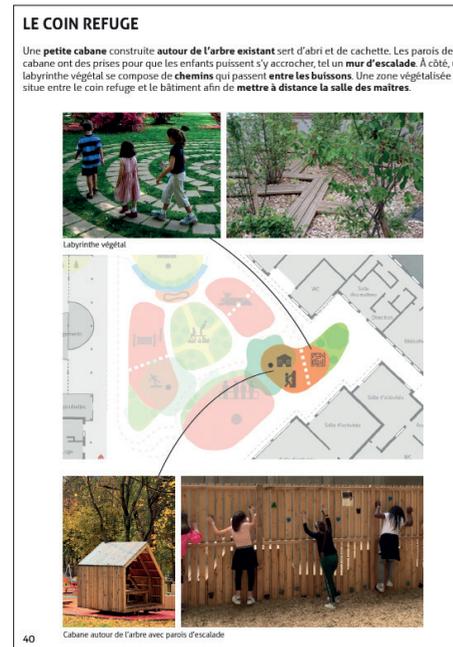
9. Appropriation

Au cours de travaux et au fil de l'année scolaire suivante, divers ateliers peuvent être menés avec les usager-e-s élèves et adultes afin de leur permettre de **participer** à la réalisation puis de **se familiariser** avec les nouveaux aménagements et végétaux. C'est l'occasion de **sensibiliser** les publics sur les objectifs et bénéfices de leur nouvel environnement, et **réfléchir ensemble aux nouvelles habitudes** à prendre.





Extrait d'un cahier de préconisation : le plan-programme. Le plan-programme propose une spatialisation des usages plébiscités par l'ensemble des usager-e-s, articulant les contraintes et les envies de chaque public. Ce plan schématique est discuté et ajusté en concertation, afin que la dernière version livrée fasse consensus et puisse être reprise et appropriée par la maîtrise d'œuvre.



Extrait d'un cahier de préconisation : le programme détaillé. Chaque sous-espace du plan-programme fait l'objet d'une fiche précisant les intentions et illustrant l'ambiance souhaitée à l'aide d'images de références, sélectionnées avec les usager-e-s.

ET ENSUITE ?

> LIVRABLE : DIAGNOSTIC, PLAN-PROGRAMME & CAHIER DE PRÉCONISATIONS

Le **diagnostic de l'état actuel de la cour**, préambule indispensable au projet de paysage à venir, est détaillé dans le livrable de la démarche.

La finalité du dispositif de concertation est l'élaboration d'un **plan-programme** qui sera ensuite remis aux services techniques en charge de la conception et la réalisation du projet de réaménagement de la cour de récréation. Ce plan propose une **répartition dans l'espace des différents éléments** abordés pendant la concertation : nature des sols, végétation, usages ; en tenant compte des besoins et contraintes évoquées.

Le plan-programme est accompagné d'un **cahier de préconisations**. Véritable carnet de bord du dispositif de concertation, ce document établit les grandes intentions du projet et les pistes d'aménagement plébiscitées par l'ensemble des usager-e-s de la cour de récréation.



> ACCOMPAGNEMENT À L'APPROPRIATION

Une fois la cour aménagée, des ateliers participatifs permettent aux élèves de **s'approprier leur nouvel environnement** et d'en prendre soin : élaboration d'une charte, ateliers de plantation, création de signalétique, de petit mobilier...

L'accompagnement du CAUE tout au long du projet de cour OASIS permet de sensibiliser les usager-ère-s de cet espace tout en les rendant acteurs et actrices du projet, permettant d'aboutir à une cour de récréation plébiscitée par toutes et tous.

RÉFÉRENCES

> Ville de **Bondy**

Groupe scolaire Béthinger-Salengro

> Ville de **Dugny**

Écoles élémentaires Lucie Aubrac & Jean Jaurès

> Ville de **Livry-Gargan**

Groupe scolaire Vauban-Arthaud

> Ville de **L'Île-Saint-Denis**

Groupe scolaire Samira Bellil

> Ville de **Neuilly-Plaisance**

Groupe scolaire Édouard Herriot

> Ville de **Neuilly-sur-Marne**

Groupe scolaire de la ZAC Maison Blanche

> Ville de **Noisy-le-Grand**

Groupe scolaire Paul Serelle
Groupe scolaire Les Richardets
École élémentaire L'oiseau Lyre

> Ville de **Noisy-le-Sec**

Groupe scolaire Estienne d'Orves
École élémentaire Paul Langevin

> Ville de **Pantin**

École maternelle Cochenec
École maternelle Jean Lolive
École élémentaire Édouard Vaillant
École élémentaire Henri Wallon

> Ville de **Pierrefitte-sur-Seine**

École élémentaire Jean Jaurès
Écoles élémentaires Joliot-Curie 1 & 2

> Ville de **Romainville**

École élémentaire Fraternité

> Ville de **Tremblay-en-France**

École maternelle Honoré de Balzac

> Département de **Seine-Saint-Denis**

Collège Vicor Hugo (Aulnay-sous-Bois)
Collège Anatole France (Drancy)
Collège Jean Moulin (Neuilly-Plaisance)
Collège Balzac (Neuilly-sur-Marne)
Collège Marie Curie (Les Lilas)
Collège Saint-Exupéry (Rosny-sous-Bois)
Collège Henri Barbusse (Saint-Denis)
Collège Joliot-Curie (Stains)
Collège Pierre de Ronsard (Tremblay-en-France)
Collège Françoise Dolto (Villepinte)

[plus d'infos](#)

155, avenue Jean Lolive
93500 Pantin

Tél. : 01 48 32 25 93
caue93@caue93.fr